



AVIS DES ELU-E-S DU CSE CENTRAL DE FTV INFORMATION SUR LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

Les élus du CSEC de FTV prennent acte des critères déterminés par la direction pour choisir les établissements et associations bénéficiaires de la taxe d'apprentissage dont l'entreprise est redevable.

Ils soulignent leur attachement à la poursuite de la promotion de la diversité géographique et sociale dans le choix des structures aidées. Ils souhaitent également que les établissements publics soient privilégiés.

Les élus attirent l'attention de la direction sur la nécessité d'intégrer dans leurs choix les établissements proposant des formations aux métiers en tension et d'avenir.

Les études supérieures étant souvent difficiles d'accès (conditions de vie des étudiants) en particulier pour les ultramarins, la direction doit nouer plus de partenariats pour construire des parcours passerelle et octroyer des bourses afin de renforcer l'accessibilité des jeunes aux écoles reconnues.

Les élus encouragent la direction à faire mieux connaître et valoriser les relations et partenariats établis avec les écoles.

Comme les membres de la commission emploi formation, les élus attendent que la Direction des parcours professionnels leur fournisse la liste des écoles et associations qui ont reçu une subvention au titre de la fraction de la taxe d'apprentissage à la main de l'entreprise.

Adopté à l'unanimité des 22 élus présents.

Les organisations syndicales CGT, FO, CFDT et SNJ s'associent.

Le 15 décembre 2022